

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
28/03/2023	28/03/2023	F09323P0082

### 1. Intitulé du projet

Protection de la commune de Malaussène contre les laves torrentielles des ravins de Pétrus et Fubia

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne   
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols.	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

**FUBIA :** Le recalibrage du ravin en amont du canal des arrosants, via un abaissement de la rive gauche et une modification des pentes du profil en long, pour permettre quelques dépôts futurs. Ce recalibrage s'accompagne de la création d'un merlon en rive droite pour bloquer les écoulements vers les maisons en rive droite ; La création d'épis (murs) en rive gauche du « chenal-route » pour chenaliser les écoulements sur la route et protéger les maisons en rive gauche ; Enfin la création d'une zone de dépôt de capacité 20 000m<sup>3</sup>, au droit des 3 propriétés endommagées, par d'importants travaux de terrassement et la modification du profil en long. En aval de la zone de dépôt, le chenal est ramené vers le ravin du Ciaminier.

**PETRUS :**

Le recalibrage du ravin en amont du 1er passage à gué, via un abaissement du lit mineur et de la rive gauche et une modification des pentes du profil en long, pour permettre quelques dépôts futurs ; La pérennisation des passages à gué avec la création de petites zones de régulations en amont de chaque passage ; Le recalibrage du lit en aval du dernier passage à gué ; La création d'une zone de régulation, de 7 000m<sup>3</sup>, jusqu'à la route « Lai Gravieras » en recalibrant et curant le lit mineur et les rives droite et gauche. Un merlon sera créé en rive gauche pour protéger les maisons à l'arrière de cette rive ; La création d'une zone de dépôt de 13 000m<sup>3</sup> à l'aval de la route par le curage du cône de dépôt existant.

## 4.2 Objectifs du projet

La protection de Malaussène face au risque de coulées de laves torrentielles dont la commune a fait l'objet en 2020 lors de tempête Alex.

Les importantes précipitations survenues le 4 octobre 2020 ont provoqué un phénomène de laves torrentielles avec la mise en péril et la ruine de plusieurs habitations.

Le quartier dévasté a déjà fait l'objet d'importants travaux d'urgence afin de restituer les accès aux riverains. Un arrêté de péril a permis de sécuriser les propriétés touchées ainsi que leurs habitants.

Par ailleurs le travail de déblaiement a consisté en la mise en sécurité provisoire du canal d'irrigation de l'Adous et la chenalisation des ravins afin de permettre l'écoulement des eaux.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

**CURAGE ET RECALIBRAGE :** Les travaux sur ces zones consistent au curage du lit mineur sur une largeur de 3m en fond de lit des pentes à 1/1 pour les berges. La profondeur du curage est variable. La pente en long au droit de ces zones est variable, généralement supérieure à 14%.

**RECALIBRAGE DU RAVIN ET DE LA BERGE :** Pour ces zones, le lit mineur est retravaillé et abaissé de même que pour le simple curage du lit. De plus, la berge rive gauche et/ou droite est abaissée avec une pente en travers de 5%. Lorsque cette zone doit permettre une régulation du transport solide, la pente en long est limitée à 14%.

**MERLONS ET RENFORCEMENT DES MERLONS :** Des merlons bordent volontairement le lit du vallon pour diriger les écoulements et empêcher les débordements dans l'axe de maisons ou équipements sensibles (poteaux électriques par exemple). Les merlons sont soit naturellement présents et végétalisés (donc relativement stables aux mouvements de terrain), soit à créer avec des remblais issus des déblais du site. Pour des merlons en remblais, ETRM préconise une largeur de 10m en crête. Du fait des contraintes spatiales, ces largeurs sont rarement atteintes. Nous prévoyons donc un renforcement des merlons par la mise place de gabions métalliques souples double torsion, remplis avec les matériaux du site, triés et/ou criblés.

**ZONE DE DEPOT :** Les zones de dépôt fonctionnent sur le même principe que le recalibrage du lit et des berges, à une échelle supérieure. Pour assurer le dépôt des matériaux, la pente en long de la zone de dépôt est limitée à 11%.

**PASSAGE A GUES :** Les passages à gués, sont dimensionnés pour donner une forme en V de la voirie, tout en respectant les pentes et séquences de pentes de voirie pour éviter l'accrochage du bas de caisse à la chaussée (principes de dimensionnement d'après Neufert). A l'aval des passages à gué, les pentes sont importantes (supérieures à 1/1). Les passages seront donc stabilisés par un mur de gabions situé à l'aval. Les passages seront équipés d'un Tubosider de diamètre Ø1000 pour les petits écoulements en crue. Ces travaux permettent de sécuriser les réseaux existants (et à refaire) sous les chaussées. Les passages sont souvent précédés d'une petite zone de régulation en amont.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de mesure d'exploitation particulière si ce n'est un contrôle visuel après chaque forte précipitation. Curage des ouvrages dès que nécessaire.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Uniquement demande de défrichement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du projet (Ravins Fubia et Pétrus)	24 000m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Ravins Fubia et Pétrus - Malaussène  
(06710)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Malaussène (06710)

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MONT VIAL (ZNIEFF I) : parcelles OB 204, 205, 206 et 209 (PETRUS) MONT VIAL - MONTAGNE DE GOURDAN - PIC DE CHABRAN (ZNIEFF II) : parcelles OB 204, 205, 206 ry 209 (PETRUS) parcelles OA 263, 295, 296, 227, 0332 et 0150 (FUBIA) Les parcelles ne sont concernées que pour partie et non dans leur intégralité.
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement 06 Le Département, en tant que gestionnaire de grandes infrastructures routières, a réalisé son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), qui a pour but de définir une approche permettant d'éviter, de prévenir ou de réduire les nuisances de l'exposition au bruit dans l'environnement lié au trafic sur les routes départementales.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9301564 - Gorges de la Vésubie et du Var - Mont Vial - Mont Férier à environ 1 KM
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il expédientaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Séisme, laves torrentielles, inondations
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'accès au chantier sera assuré par la route du Claminier depuis la D6202. Les ravins étant à sec la majeure partie de l'année, aucune déviation des écoulements n'est nécessaire. Une gestion des déblais/remblais sera à privilégier afin d'optimiser les transferts de matériaux. La pollution accidentelle est l'un des principaux risques de l'opération. Pour réduire au maximum l'aléa, les mesures suivantes sont prévues :

-Une aire de stationnement sera aménagée à proximité. Cette zone sera utilisée pour les opérations d'entretien, de réparation de ravitaillement et l'installation de la base vie.

-Un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle sera établi, définissant notamment les modalités de récupération d'évacuation des substances polluantes, ainsi que le matériel nécessaire au bon déroulement de l'intervention, la liste des personnes et organismes à prévenir en priorité (service de la police des eaux, ARS, Maître d'Ouvrage), les modalités d'identification de l'incident (nature et volume des matières concernées)

A la fin des travaux, les accès provisoires, les ouvrages d'isolement du chantier seront démontés et le site sera remis en état. Les bonnes pratiques de réalisation des travaux publics et de la conduite des engins de chantier permettront de limiter les impacts sur le milieu naturel.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations, nous préconisons une dispense d'évaluation environnementale.

En effet, les ravins ne sont pas classés en cours d'eau et les travaux seront réalisés dans la période la moins sensible pour les milieux. Les emprises travaux sont réduites au minimum et toutes les précautions pour limiter les impacts seront prises. Par ailleurs, les travaux sont en lien direct avec la tempête Alex, pour lesquels une nécessité d'intervention rapide est indispensable pour les habitants de la commune de Malaussène.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <b>paysage lointain</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
AVP - Photographies et présentation du projet Coupes techniques : présentation du projet Carnet de plans : présentaton du proet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NICE

le,

27 MARS 2023

Signature

  
Cyril MARRO  
Directeur Général des Services  
Syndicat Mixte Inondations, Aménagement  
et Gestion de l'Eau